L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE PERMET-IL LES AJUSTEMENTS?

- ° L'Accord prévoit une application graduelle des mesures de libéralisation du commerce afin de permettre aux industries des deux pays de s'adapter sur une période de 10 ans. Il comporte des mesures de sauvegarde pour la période de transition.
- ° L'Accord n'empêche pas le Canada de continuer à fournir de l'aide grâce à des programmes de formation et d'ajustement destinés aux travailleurs canadiens et à l'industrie.
- ° Bien qu'il s'attende à un ajustement minime à la suite de l'ALE, le gouvernement du Canada est prêt à fournir toute l'aide requise.